

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DELICE HOLDING – DH – SA

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITE KHEÏREDDINE, LA GOULETTE - 2063, TUNIS

Le Conseil d'Administration de DELICE HOLDING SA «DH» informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra **le jeudi 13 Juin 2024 à 12H**, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modifications des statuts**
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2024, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs).

Les mêmes documents ci-dessus cités sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société.

PROJET DES RESOLUTIONS AGE

DELICE HOLDING SA – DH –

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA ZONE D'ACTIVITE KHEIREDDINE LA GOULETTE
2063, TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société Délice Holding qui se tiendra en date du 13 juin 2024.

1^{ère} RESOLUTION : Modifications des statuts

En vue de se conformer à la réglementation en vigueur et suite à la demande du Conseil du Marché Financier, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les modifications opérées sur les articles 7,10,15,18,21,24,29,30,31,41,42,43 et 45 des Statuts et approuve la version des statuts mis à jour.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution est adoptée à